

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION RELATIVE AUX MOYENS AFFÉRENTS À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE AU SEIN DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE
(EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI SARTÈ
RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU BTS GEMEAU-ACSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis 2013, date de la première convention biennale, la Collectivité de Corse apporte son concours à la mise en œuvre de moyens complémentaires de ceux de l'Etat pour maintenir un enseignement agricole de qualité en Corse. Son cadre juridique est celui des compétences spécifiques qui lui ont été conférées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, notamment par le troisième alinéa de l'article L. 4424-3 du Code général des collectivités territoriales qui stipule : « *La Collectivité territoriale de Corse peut, par délibération de l'Assemblée, organiser ses propres actions complémentaires d'enseignement supérieur et de recherche, sans préjudice des compétences de l'Etat en matière d'homologation des titres et diplômes. Elle passe, à cette fin, des conventions avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche* ».

En conséquence, la Collectivité de Corse peut ouvrir et financer une formation d'enseignement supérieur, complémentaire à la carte de l'enseignement supérieur, à la condition que cette formation obtienne l'accréditation de l'Etat s'il s'agit de délivrer un diplôme national.

Dans un contexte en pleine évolution, tant pour l'enseignement que pour l'agriculture et l'agroalimentaire, la formation initiale de l'enseignement agricole joue un rôle fondamental dans l'adaptation nécessaire des générations actuelles et futures d'actifs. La formation est une clé pour parvenir à la triple performance, qu'elle soit économique, environnementale et sociale au titre de l'exploitation agricole, mais aussi et surtout afin de développer l'emploi et l'activité en milieu rural.

À ce titre, des relations privilégiées ont d'ores et déjà été développées avec des partenaires du territoire tels que l'ODARC et l'INRAE de Corse. Ces dernières sont d'ailleurs appelées à se renforcer dans les années à venir, en fonction de l'évolution du contenu pédagogique de la structure. La réflexion inclut également un travail collaboratif avec l'Università di Corsica afin d'articuler au mieux la carte des formations sur l'ensemble du territoire et d'offrir aux étudiants en BTSA des possibilités de poursuite d'études.

Le dialogue de gestion qui s'est établi au fil des ans entre l'Etat et la Collectivité de Corse a permis de stabiliser le niveau des dotations horaires allouées sous statut de formation initiale et de pérenniser l'existence au sein de l'EPLEFPA CAMPUS AGRICORSICA-SARTÈ du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) à trois options jusqu'à la rentrée 2023, à savoir :

- BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN)
- BTSA Gestion Forestière (GF)
- BTSA Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE).

En vue de la rentrée 2024, les discussions qui ont mobilisé ces dernières années l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole de Corse ont abouti à l'évolution et l'enrichissement de l'offre de formation « post-bac » proposée au sein des deux lycées agricoles de Corse (Sartè et Borgu).

Si les deux campus agricoles de BORGU et de SARTÈ proposent une offre de formation complémentaire, conduisant à une grande diversité de métiers, les études sur l'emploi en Corse font état d'une tension importante sur des métiers tels que les métiers d'agriculteurs salariés, d'éleveurs salariés, de maraîchers, d'horticulteurs salariés, de jardiniers salariés, de viticulteurs, d'arboriculteurs salariés et techniciens et d'agents d'exploitation agricoles.

Une étude de terrain auprès des arboriculteurs corses montre que les besoins en emplois se portent sur des salariés à l'année, positionnés en encadrement des équipes de terrain et en responsabilité techniques sur les domaines sensibles que sont la gestion de l'eau, la protection de cultures, la gestion des cultures, ainsi que la partie conditionnement et commercialisation.

Compte tenu de ces divers éléments mais également du besoin accru de personnels qualifiés et de la volonté des étudiants de poursuivre leurs études notamment au sein de l'Université de Corse, la stratégie choisie impliquera :

La mise en place d'un BTS à deux têtes « GEMEAU-ACSE » : maintien de l'option « ACSE » - Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole et création de l'option « GEMEAU » - Gestion et Maîtrise de l'Eau sur le Campus AgriCorsica de Sartè, BTS intégralement financé par la Collectivité de Corse,

La création d'un BTSA « MVAOE » - Métier du Végétal Alimentation, Ornement et Environnement sur le Campus Corsic'Agri de Borgu, financé par l'État,

La mise en place d'un BTS à deux têtes : maintien de l'option Gestion Forestière (GF) et de l'option Gestion et Protection de la Nature (GPN) sur le Campus AgriCorsica de Sartè, BTS intégralement financé par l'État.

L'agriculture est un secteur de production qui se modernise et dont l'essor repose sur l'augmentation de la productivité et sur une double spécialisation, à savoir celle des systèmes de production et celle des régions agricoles. Ce secteur connaît socialement un vieillissement de sa population avec une problématique générale de renouvellement de génération. La part de la main-d'œuvre familiale se réduit au profit d'une main-d'œuvre salariée et l'accès au métier d'agriculteur par des personnes non issues du milieu agricole se développe.

Les agriculteurs font face à des questions environnementales et écologiques fortes (engrais chimiques et organiques, produits phytopharmaceutiques, pratiques culturales, érosion des sols, sécheresse, ...) ainsi qu'à un marché qui se diversifie.

Ils doivent ainsi développer des techniques et des stratégies pour répondre à ces enjeux.

Le BTSA « ACSE », ouvert en formation initiale et en apprentissage sur le Campus AgriCorsica de Sartè, donne la capacité professionnelle permettant l'octroi d'aides à

l'installation et ouvre les portes à l'emploi au sein d'un large panel d'entreprises et d'organisations du secteur agricole, telles que les exploitations agricoles, les entreprises et organisations du secteur de l'approvisionnement, de la collecte et du négoce ou encore les organisations de développement et de conseil.

L'ouverture du BTSA « GEMEAU » répond également à des enjeux territoriaux importants, à savoir :

- le besoin des intercommunalités, qui ont la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis 2018 et qui auront la compétence eau et assainissement à horizon 2026 ;

- les conditions climatiques dans l'île, marquées par la sécheresse, qui rendent nécessaires la formations des techniciens, chargés d'études sur la qualité de l'eau, ayant des compétences en réseaux d'eau et assainissement ;

- l'inscription dans les orientations de la Collectivité de Corse dans le cadre de la valorisation des formations au développement durable (PADDUC) et des Assises de l'eau qui marquent la volonté de cette dernière de dialoguer autour de la gestion équilibrée des ressources en eau au regard des changements climatiques.

Les chambres d'agriculture font état de besoins de professionnels qualifiés pour la gestion des ressources en eau et de l'irrigation notamment sur des espaces « multi-cultures ».

Les professionnels interrogés quant à eux font état de besoin de personnels formés à la gestion économe de l'eau en fonction des analyses des sols et de leur préparation, de l'environnement, des choix d'essences et variétés et de l'aménagement parcellaire ; à la réflexion sur le stockage de l'eau ; et à l'utilisation des nouvelles technologies météo et de sondage des besoins en eau et irrigation.

L'ouverture du « BTSA MVAOE » - Métier du Végétal Alimentation, Ornement et Environnement sur le Campus Corsic'Agri de Borgu sera la première offre post bac de cet établissement qui offrira une possibilité de poursuite d'études à ses élèves issus du bac technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), du bac professionnel conduite et gestion de l'entreprise polyculture élevage (CGEA), du brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (REA) et du Bac Pro Aménagement paysager (AP). Le coût de ce BTSA sera entièrement pris en charge par l'État.

La convention qui est soumise à votre approbation s'inscrit donc bien en continuité de la démarche initiée depuis 2013 en redéfinissant les engagements respectifs de l'État et de la Collectivité de Corse sur le campus AgriCorsica de Sartè afin de déployer une offre ambitieuse de formations agricoles sur le territoire en phase avec les attentes des élèves et des professionnels du secteur.

La Collectivité de Corse assurera donc l'intégralité du coût pédagogique du BTSA « GEMEAU-ACSE » qui s'élève à 620 672 € pour une promotion de deux années d'études, à raison d'un coût horaire moyen d'enseignement de 96 €/heure pour 5 632 heures.

Enfin un comité de suivi d'évaluation et de pilotage sera mis en œuvre afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux exigences et aux attentes des différentes parties prenantes. Il sera constitué de membres de droit, à savoir :

- ✓ Le Directeur de la DRAAF de Corse et/ou son représentant
- ✓ Le Directeur de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche de la Collectivité de Corse et/ou son représentant
- ✓ Le Directeur de l'EPLEFPA Campus AGRICORSICA-SARTÈ et/ou son représentant.

Si cela s'avère nécessaire, le comité de suivi d'évaluation et de pilotage pourra convier un ou des partenaires supplémentaires à ses réunions.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1- D'approuver le présent rapport concernant la signature d'une « convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA-SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE,
- 2- D'approuver l'affectation de 620 672 € au profit de l'EPLEFPA CAMPUS AGRICORSICA-SARTÈ au titre des crédits inscrits au programme 4113 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AE FONCTIONNEMENT du Budget Supplémentaire 2023,
- 3- D'approuver le projet de convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA-SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE,
- 4- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention relative aux moyens afférents à l'enseignement supérieur agricole au sein de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) CAMPUS AGRICORSICA-SARTÈ pour une promotion BTSA GEMEAU-ACSE et les différentes pièces réglementaires autres nécessaires à la bonne réalisation de cette dernière (avenant...),
- 5- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à constituer le comité de suivi d'évaluation et de pilotage spécifiquement dédié à la mise en œuvre du BTSA GEMEAU-ACSE,
- 6- D'approuver l'ouverture du « BTSA MVAOE » - Métier du Végétal Alimentation, Ornement et Environnement sur le Campus Corsic'Agri de Borgu entièrement pris en charge par l'État.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.